



**Mon Plan Rénov et  
les aides de l'Anah  
: le coup de pouce  
pour votre  
logement**

La Communauté d'agglomération Melun Val de Seine souhaite soutenir les propriétaires engageant des travaux d'amélioration de leur logement. Elle a donc mis en place, sur les 20 communes qui la compose, le dispositif d'aides financières Mon Plan Rénov'. Cette aide peut venir en complément d'une aide de l'Anah, mais elle peut aussi venir financer un projet non éligible aux aides de l'Anah.

## Mon Plan Rénov'

Mon Plan Rénov' s'adresse aux logements du **parc privé** (appartements ou maisons) **construits depuis plus de 15 ans**. Il est destiné aux **travaux liés aux économies d'énergie** (isolation, ventilation, menuiseries, chauffage), mais aussi pour **lutter contre l'habitat indigne** (remise aux normes générales, suppression de l'exposition au plomb...) ou pour **l'adaptation du logement à la vieillesse et au handicap**. Il s'adresse aux propriétaires qui occupent leur logement, aux propriétaires qui louent leur logement, mais aussi aux copropriétaires. Les aides Mon Plan Rénov' sont versées **sous condition de ressources** pour les propriétaires occupants et sous condition de loyers plafonnés pour les propriétaires bailleurs.

**Pour un propriétaire qui occupe son logement :**

- 5 % à 40 % du montant total pour un plafond de travaux de 20 000 € HT (pour l'amélioration énergétique) ou de 50 000 € HT (pour l'habitat indigne).

**Pour un propriétaire qui loue son logement :**

- 5 % à 40 % du montant total pour un plafond variable selon la surface du logement. L'aide varie par ailleurs en fonction du niveau du loyer pratiqué après les travaux.

**Pour les syndicats de copropriétés :**

L'aide peut atteindre **1 000 € maximum par lot d'habitation** lorsqu'il s'agit de travaux dans les parties communes. Cette aide est versée en complément, le cas échéant, des aides à la rénovation des logements sur les parties privatives.

Pour savoir si votre projet est éligible pour Mon Plan Rénov', **contactez l'Espace Info Énergie :**

- du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h
- par téléphone au 01 64 31 19 67
- par mail à l'adresse : [info-energie@me77.fr](mailto:info-energie@me77.fr)

Si votre projet est éligible, vous pourrez mobiliser un des opérateurs du territoire que l'Espace Info Énergie vous conseillera afin de finaliser votre demande de subvention.

A votre charge, l'intervention de cet opérateur est remboursée (à hauteur de 560 € pour les travaux de rénovation énergétique) dans le cadre des subventions de Mon Plan Rénov'.



**Dernière recommandation :**  
**Ne commencez pas les travaux avant le dépôt des demandes de subvention !**

## Les aides de l'Anah, c'est quoi ?

Les aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) ont été spécialement créées pour soutenir les propriétaires et copropriétaires à faibles revenus dans leurs projets de travaux.

En effet, si un foyer fiscal se situe en dessous d'un certain **plafond de ressources** (dépendant de son lieu d'habitation et du nombre de personnes composant le foyer), alors il est **éligible aux aides de l'Anah** et peut en faire la demande.

Ces aides peuvent également être accordées aux propriétaires bailleurs en échange de contreparties sociales (loyers plafonnés, locataires soumis à plafond de ressources). Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, les décisions d'attribution de subventions de l'Anah sont prises par la Communauté d'agglomération. Le nouveau service [monprojet.anah.gouv.fr](https://monprojet.anah.gouv.fr) permet aux propriétaires occupants de vérifier leur éligibilité et de faire leur demande d'aide en ligne !

## LIENS UTILES

➤ [anah.fr](https://anah.fr)

## TÉLÉCHARGER



Dépliant de présentation Mon Plan Rénov'

PDF - 2,1 Mo



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL  
DE SEINE  
297, rue Rousseau Vaudran  
CS 30187 - 77 198 Dammarie-lès-Lys

Téléphone:  
01 64 79 25 25

HORAIRES:  
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30